

LA QUATRIÈME ANNÉE.

Instruments nécessaires pour exercer l'Art dans les Provinces.

S A V O I R :

Deux bistouris, l'un droit, & l'autre courbe, . . .	3	»
Deux feuilles de fauge,	3	»
Deux rénettes,	3	»
Deux paires de ciseaux, l'une courbe, & l'autre droite,	4	»
Une paire de ciseaux courbes sur plat,	6	»
Deux lancettes,	3	»
Une boîte à aiguilles,	4	10
Une canule pour la bronchotomie,	6	»
Une sonde de poitrine,	6	»
Un porte-pierre,	4	»
Deux paires de flammes ; l'une pour les petits, & l'autre pour les grands animaux,	4	»
Une aiguille à féton,	1	»
Une <i>idem</i> emmanchée,	3	»
Un trois-quarts pour la ponction de la vessie,	30	»
Une trouffe pour contenir les instruments,	6	»
TOTAL,	86	10

7.

Il sera payé annuellement pour la pension de chaque Eleve, la somme de trois cents livres, & en outre, il sera fait avec le Directeur de ladite Ecole, un marché à forfait, pour frais de toutes maladies qu'ils pourront avoir pendant leurs études.